



Un Lac à boire

Association des Résidents
pour la Protection de Lac-des-Sables

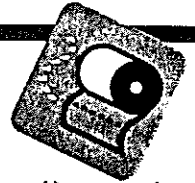
SAVIEZ-VOUS QUE...

(À inclure à votre pochette)

Volume 4, numéro 2, Septembre 2006



FOSSE SEPTIQUE !!!



1) *Saviez-vous comment fonctionne une fosse septique?*

Le travail d'une fosse septique est une séparation et décantation des matières. Dans la première partie de la fosse, toute l'eau usée provenant de la maison entre par la conduite d'amenée. Les matières solides se déposent au fond et les gras et savons remontent à la surface. Le liquide ainsi purifié traverse par la cloison qui est situé au 2/3 de la fosse pour effectuer une 2^e séparation dans le même principe que la première. Ainsi il y a seulement du liquide libre de sédiment qui s'en va vers le traitement secondaire ou secondaire avancé (élément épurateur).

Comment?

Pour effectuer son travail, la fosse septique doit être pleine d'eau. Donc, important de demander à l'opérateur d'effectuer cette opération après la vidange : les camions sont munis de système de filtration et l'eau qui est retournée dans la fosse est filtrée dans un pourcentage assez important. Les gras, les savons et les solides sont retenus dans le camion; sinon, il faut remplir soi-même la fosse d'eau après la vidange.

2) *Saviez-vous que... l'installation d'une fosse septique doit être conforme?*

L'installation d'une fosse septique doit être conforme aux normes au moment de la construction et non au moment de l'achat du terrain.

Comment se conformer?

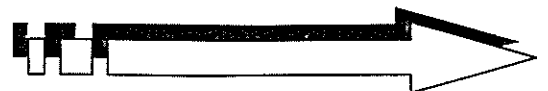
Il faut se rapporter au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (appelé Q-2, r.8) modifié en janvier 2005 par l'introduction entre autre de l'article 4.1 qui définit le contenu d'une demande de permis et les documents obligatoires comme l'étude de caractérisation du site.

Notre fosse est-elle conforme?

Les types d'installations sont maintenant divisés par classe de traitement en fonction des normes de rejet à respecter.

Comment est-elle classifiée?

Une méthode de classification a été instaurée et le banc d'essai créé, par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Le règlement a donc été modifié pour indiquer qu'un système qui reçoit sa certification 3680-910 peut donc être utilisé dans le cadre de la construction d'une installation septique résidentielle (en autant que toutes les autres spécifications soient respectées).



3) **Saviez-vous ...comment une fosse septique peut-elle être plus efficace?**

- A. Rappelons que le gros du travail d'infiltration d'une installation est fait par le sol. Plus le sol en place a une grande capacité d'infiltration (ex. : le sable) moins on aura besoin d'y ajouter des « artifices ». Un mauvais sol peut être problématique.
- B. Pour qu'une installation soit efficace, elle doit être bien entretenue et la fosse doit être vidangée. Pour la vidange, la municipalité, par entente, a mandatée la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour effectuer la gestion des vidanges des fosses septiques.

Le rythme de la vidange?

Pour une résidence permanente, la fosse est vidangée au 24 mois. Pour une utilisation saisonnière (moins de 180 jours par année), la vidange est effectuée au 4 ans.

Attention : c'est la Régie qui détermine les horaires en fonction des secteurs : le mois peut varier de l'année précédente.

Se préparer à la vidange?

Avant la vidange, une lettre vous sera envoyée par la Régie pour vous indiquer quelle journée la vidange sera effectuée. Les 2 couvercles de la fosse doivent être détournés et libres d'accès. La Régie ne demande plus d'autorisation écrite (le fameux coupon). Si les couvercles sont dégagés, cela indique que vous voulez que votre fosse soit vidangée. Un manifeste de vidange est laissé sur place par l'opérateur. Si les couvercles ne sont pas dégagés, des frais pour déplacement inutiles seront chargés. Si l'accès à votre propriété est difficile (pentes abruptes, sol peu solide, etc...) ou encore que la localisation de votre fosse est difficile à trouver, avisez sans tarder la Régie afin que le véhicule approprié soit envoyé sur place.


C. Quelles précautions prendre pour prévenir les problèmes?

- 1) Il n'est pas nécessaire d'ajouter des enzymes ou autres produits dans la fosse pour aider au traitement (les bactéries qui se retrouvent naturellement dans les eaux usées suffisent au travail).
- 2) On ne nettoie pas non plus une fosse car cette action tue les bactéries.
- 3) Faire attention aux produits que nous utilisons pour l'entretien dans la résidence ou que l'on jette dans les égouts. Les produits chimiques, la peinture et les gras de la nourriture sont les pires ennemis d'une installation septique.



RELEVÉ DU NOMBRE D'EMBARCATIONS À MOTEUR (incluant les marinas)

(relevé visuel d'embarcations permanentes;
n'inclut pas la présence d'une journée sur le lac)



Force php/année	30 juillet 1995	5 août 2006
1 à 35 php	77	89
35 php et +	35	60
See-doo	3	9
Ponton	----	50
TOTAL	115	208

Note : en 1995, il n'y avait pas de Marinas; les permis octroyés par le Ministère de l'Environnement sont actuellement de 60 places pour l'une et 50 places pour l'autre.

VOTRE ASSOCIATION COMPTE SUR VOUS!!!

Ainsi, plus nous serons nombreux, plus notre pouvoir d'influence sera grand auprès des décideurs.

DEVENEZ MEMBRE!

\$20.00 cotisation familiale.

Préparé avec la collaboration de Mme Katy Bacon, inspecteur en bâtiment et environnement.